

Le système tarifaire décrit ci-dessus est resté en vigueur jusqu'à la ratification de l'ALÉNA. Par la suite, les tarifs douaniers sur les produits provenant de n'importe où en Amérique du Nord ont commencé à diminuer progressivement. On conseille aux exportateurs éventuels de lire les dispositions de l'ALÉNA afin de déterminer le calendrier de réduction des tarifs douaniers dans leurs secteurs d'activités.

## LES PROCÉDURES DE DÉDOUANEMENT

Quand une expédition arrive à la frontière, elle passe sous la responsabilité du courtier mexicain en douane. Si les marchandises arrivent par camion, un agent du transitaire en prend possession du côté américain de la frontière, le plus souvent à Laredo ou à Brownsville. Le courtier ferme l'obligation de transit et d'exportation et calcule le montant des droits à payer. Cela peut nécessiter le déchargement du camion, en particulier pour les expéditions partielles. Le courtier informe l'importateur et organise le paiement des droits et des taxes. De façon idéale, le paiement aura été organisé à l'avance. Le courtier ou l'importateur transforme les fonds aux douanes mexicaines et le courtier émet un *pedimento aduanal*, une autorisation d'importation.

Si l'expédition comprend des produits alimentaires ou agricoles, elle sera inspectée par des agents du *Secretaría de Agricultura, Ganadería y Desarrollo Rural (SAGAR)*, le Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage et au développement rural du côté américain de la frontière. Les certificats de santé et phytosanitaires seront vérifiés avant que les fonctionnaires n'émettent un «certificat d'importation» qui doit être joint au *pedimento* avant le dédouanement. L'obtention de ce certificat entraîne des frais.

Même si les tracteurs canadiens sont autorisés à entrer en territoire mexicain sur une courte distance, il est souvent plus pratique de transférer la remorque à un tracteur spécial qui lui fait franchir le pont jusqu'au Mexique. Le répartiteur du courtier va au-devant du conducteur au service mexicain des douanes et organise le dédouanement au Mexique.

Environ un camion sur dix est choisi au hasard par ordinateur pour subir une inspection douanière, ce qui revient à dire qu'il est déchargé.

Dans certains cas, les remorques canadiennes sont transférées à un tracteur mexicain quand elles atteignent le côté mexicain de la frontière. Certaines sociétés de camionnage ne veulent pas que leurs remorques aillent au Mexique et les marchandises sont alors déchargées et rechargées dans un camion mexicain. Les expéditions arrivant à la frontière sont le plus souvent dédouanées le jour suivant. Toutefois, il est possible d'arriver à faire le dédouanement dans la même journée pour les marchandises qui arrivent tôt le matin, à condition que la documentation ait été préparée à l'avance.

Le traitement des expéditions par rail est comparable à celui des expéditions par camion, si ce n'est que le matériel roulant américain peut maintenant entrer au Mexique et que les marchandises ne sont en général pas déchargées et rechargées. Les expéditions arrivant par voie maritime sont déchargées à des quais du gouvernement et gardées dans des entrepôts sous douane jusqu'à ce qu'elles soient dédouanées. Dans le cas des arrivées par voie aérienne, les marchandises doivent d'abord être entreposées sous douane à l'aéroport, dans un entrepôt exploité le plus souvent par le transporteur aérien ou un courtier en douane. Les procédures de dédouanement à partir des entrepôts des douanes ou des entrepôts sous douane des aéroports sont comparables à celles qui s'appliquent aux camions.